Image not found or type unknown

# Mariage frauduleux / Divorce à l' amiable

Par **nougatine17**, le **12/11/2013** à **10:34**

Bonjour

Je me permets de vous écrire pour la raison suivante ... En 2008 ... J' ai épousé un Etranger en situation irrégulière ... En 2010, il a refusé le divorce .... Maintenant, il demande le divorce, amiable bien sur pour que je ne puisse rien faire au niveau de sa Carte de Résident de dix ans ... Mon avocate me dit que je suis complice de ce mariage frauduleux ... Et voudrait demander un divorce pour faute ... En plaidant l' abus de faiblesse / L' abandon du domicile avec un conjoint malade / La non-assistance à personne en danger ... Elle me dit que les témoignages ne serviront qu' après l' ONC ... Alors que la conciliation à lieu dans trois mois ... Je suis un peu surprise qu' elle veuille demander un divorce pour faute ... Et de ne pas me tenir informer de l' avancement de ce dossier ... Merci de me donner la procédure à suivre car je suis un peu perdue avec cette avocate ... Cordialement ... Nougatine

Par **pseudozut**, le **12/11/2013** à **19:39**

bonsoir

je crois que pour justifier objectivement un divorce "frauduleux", il ne faut pas faire un divorce à l'amiable qui vous rend complice de votre situation

cordialement

Par **nougatine17**, le **12/11/2013** à **20:27**

Bonjour,

Je n' ai pas l' intention de faire un divorce amiable ... Avec mon pseudo mari ... Je n' ai pas pretée toute l' attention que j' aurais du avoir pour signer un tel document ... Je ne savais meme pas ce que c' était une requète ... Je vais donc dire au JAF que je refuse le divorce à l' amiable ... Je trouve par contre que mon avocate est plus que bizare ... Vu qu' elle m' a dit qu'

elle demanderait un divorce pour faute ... En règle général on dépose au greffe du TGI des documents?... Non???

PS : J' ai dit mariage frauduleux et pas divorce !!!

Par **pseudozut**, le **12/11/2013** à **20:35**

merci de corriger ; je ne suis pas relue

c'est effectivement mariage frauduleux..

cordialement

Par **kawakib77**, le **12/11/2013** à **23:22**

bnsoir
a la cnciliation mon avocat m a conseillé aussi de ne pas trop donner de details et il na pas remis les documents
car la conciliation ne sert pas à cela juste une tentative de concilier et apres la ONC l avocat dépose la requète pour le divrce et les motifs avec les justificatifs
ton avocat a fait ce que mon avocat ma conseillé
je crois il faut un peu faire confiance à votre avocat sinon il ne pourra pa vous soutenir comme il se doit et vous allez mal vivre les choses
vous souhaitant bon courage je vous cnseille de consulter un psychologue c est ce que je fais et sa fait du bien
car les évennement qu on vie nous amène à douter de tout mais il faut se faire aider par les spécialiste et laisser le drit et la lois a votre avocat
grand merci à tous le bénévoles

Par **nougatine17**, le **13/11/2013** à **09:39**

Bonjour,

A kawakib77 : Je n' ai pas besoin d' un psychologue ... Je suis venue sur ce site car une avocate qui dit qu' elle n' a pas besoin de voir sa cliente avant la conciliation ... Je trouve cela plutot bizarre ... De plus ... Elle n' a pas parlée de requète ... Elle m' a bien dit qu' elle voulait demander un divorce pour faute au JAF ... Je trouve ca plutot bizarre ... Vu qu' il faut à mon avis déposer la requète au greffe du TGI ... Si j' ai bien compris ....Les épour rentrent l' un après l' autre pour la conciliation ... Et après les avocats plaident ... Je voudrais savoir si c' est à ce moment la qu' il faut les témoignages ... Ou après ... Vous etes parfais de dire qu' il ne faut presque rien dire à la conciliation ... Vu mon cas ... Je ne pense pas que je ferrais comme ca ... Il y a des avocats qui ne sont pas net du tout ... Et un divorce coute non seulement cher

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

... Mais si c' est pour me faire perdre mon divorce ... Je n' y tient pas non plus

Par **pseudozut**, le **13/11/2013** à **22:49**

a la conciliation, les 2 époux sont là face aux juges on ne dit pas grand chose, on nous demande si on veut divorcer ou essayer de continuer a vivre ensemble ; c'est à la 2me audience que sont abordées les questions que le debat se joue

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés